

Résolution 2020?: cette année, je vérifie mon contrat d'énergie

08/01/2020



Votre contrat d'énergie est-il vraiment intéressant??

Entre les changements fréquents sur le marché de l'énergie, les démarchages, et les renouvellements de contrat qui passent parfois inaperçus, il est difficile de s'assurer que l'on est fourni en énergie au meilleur prix. C'est pourquoi, cette année, Énergie Info Wallonie vous encourage à vérifier que votre contrat d'énergie convient toujours au mieux à vos besoins (l'idéal étant de le faire une fois par an).

Pour vous aider dans ces démarches, La Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) propose un outil permettant de comparer le prix de votre contrat avec les offres actuellement sur le marché. Son objectif n'est pas de vous conseiller individuellement telle ou telle offre, mais plutôt de vous informer : existe-t-il actuellement sur le marché des contrats plus intéressants que le mien ? Attention, le prix comparé n'est pas celui que vous payez, mais le prix de l'énergie seule (il faut y ajouter les frais de réseau et les taxes) pour une consommation annuelle moyenne.

La Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) propose un simulateur, qui vous permet de comparer les différents fournisseurs et contrats sur le marché en fonction de votre consommation, afin de choisir l'offre la plus intéressante et la plus adaptée à vos besoins.

Greenpeace publie par ailleurs un classement des différents fournisseurs, du plus au moins vert.

Après avoir comparé les diverses offres du marché avec votre contrat actuel, vous pourrez décider soit de conserver votre contrat, soit de demander auprès de votre fournisseur un contrat plus avantageux, soit de changer de fournisseur.

Pour plus d'informations, voyez notre rubrique "Choisir son fournisseur d'énergie".

Publié le 8 janvier 2020.